Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-263503385-20261117-DC_2026_62-DE

Centre Communal d'Action Sociale de VITRÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ILLE ET VILAINE

DC_2026_62

CCAS VITRÉ
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil d'Administration

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 17 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13 Présents : 8 Votants : 9	L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept novembre Le Conseil d'Administration réuni, après convocation légale Date de convocation : Mardi dix novembre

Étaient présent(e)s :
Mesdames A. BRIDEL - C. BUSSON – A. DE BURY – J. GIRAUD - C. HEUDE – C. LE MELINER
Messieurs D. LEFEUVRE - B. LINNE

A donné pouvoir :
Madame Roseline KNEZIC, représentée par Monsieur Bruno LINNE

Étaient excusé(e)s :
Mesdames J. BLUM – M. LEDUBY
Messieurs P. LEONARDI - G. PAILLARD

Assistaient :
Madame S. TISON
Monsieur P. FERANDIN

OBJET : Finances – Admission en non-valeur – Budget principal CCAS

La Vice-Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation en non-valeur par le trésorier principal de VITRÉ, arrêtée au 09 juillet 2026 pour la somme de 884,77€ ;

Considérant les sommes présentées en annexe ;

Considérant que ces sommes ne peuvent plus être récupérées ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Durant ce même délai, un recours gracieux peut également être exercé auprès des services du CCAS de Vitré.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-263503385-20261117-DC_2026_62-DE

Centre Communal d'Action Sociale de VITRÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ILLE ET VILAINE

DC_2026_62

CCAS VITRÉ
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil d'Administration

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 17 NOVEMBRE 2026

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver l'admission en non-valeur (compte nature 6541) de la somme de 884,77 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 9
Nombre de voix pour : 9
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait, certifié conforme et exécutoire,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Christine HEUDE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Durant ce même délai, un recours gracieux peut également être exercé auprès des services du CCAS de Vitré.